

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jacob Thomas](#)

<https://www.cadre21.org/membres/267a1569808a7c1c40d67698>

Date d'obtention : 2021-03-17 15:03:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Pour commencer, cette méthode d'intervention Sexto contient trois catégories différentes. On retrouve d'abord les étapes préliminaires. Parler à l'auteur du signalement ainsi qu'à la personne victime dans le but de rassurer. Ensuite, on évalue l'incident en remplissant le formulaire qui détermine l'amorce, la nature et les intentions. Puis, on valide l'information auprès de la victime en l'approchant seul à seul. Finalement on rencontre la personne qui a commis l'acte en lui demandant sa version des faits, puis on détermine si c'est une intention impulsive ou d'une intention malveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'avoir une intervention claire et précise. En effet, je pourrai avoir un cadre qui me permettra d'intervenir toujours de la même façon (en suivant les étapes élaborées ci-haut).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Tout d'abord, je vais mettre l'accent de mon intervention sur la protection de la victime. En effet, je vais chercher à rassurer et à supporter la victime dans le processus d'intervention. Je vais la rassurer en lui informant clairement le processus d'intervention que j'utiliserai (les étapes d'intervention Sexto). Je dois absolument préserver l'identité et la sécurité de chacun des jeunes impliqués en ne divulguant aux médias, ou à toute autre personne, aucune information concernant un événement qui pourrait permettre de les identifier par leur groupe d'âge, leur genre, leur nationalité, leur école ou de quelque manière.